

MOTION

de l'Association TGV Grand Centre Auvergne

Réunion des Acteurs 16 Février 2015 - BOURGES

Réunis en concertation, les élus et acteurs de la Région Centre et de l'Allier rappellent :

- **l'importance** que revêt la réalisation de la LGV Paris/Orléans/Bourges/Clermont-Ferrand/Lyon (*laquelle est inscrite dans la Loi Grenelle et a été reconnue prioritaire par le Commission Mobilité 21*) dans sa double logique de désaturer la ligne actuelle Paris-Lyon d'une part, et d'aménager le territoire d'autre part.
- **le choix quasi-unanime des élus** et des socio-professionnels pour un **scénario ouest variante Roanne** passant par Bourges, assurant une meilleure desserte inter-secteurs que le Médian qui exclue la desserte de Montluçon, Châteauroux et Limoges.
- **que le scénario Ouest est le seul scénario qui assure une faisabilité et une solidarité territoriale de tous les acteurs** permettant d'assurer un maillage territorial équilibré par la desserte d'Orléans, Blois, Bourges, Vierzon, Châteauroux, Nevers, Montluçon, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, et Roanne ; villes des régions Centre, Auvergne, ouest Bourgogne, Limousin, ignorées jusqu'ici par la grande vitesse. La loi oblige aussi de passer par Orléans, ce qui n'est pas le cas du scénario Médian.
- **que la discrimination des scénarios s'effectue essentiellement en Région Centre**, notamment sur l'aspect environnemental, et sur la qualité et le cadencement des dessertes des territoires, **et que ce sont les Régions les moins concernées qui ont emporté la décision**, ne regardant que la vitesse et la minute gagnée, sans se soucier de l'équilibre territorial.

Par ailleurs, les élus et acteurs de la Région Centre et de l'Allier regrettent :

- **de voir la présentation des résultats de RFF constamment biaisée** dans les documents finaux, mettant systématiquement en avant le scénario Médian, omettant même ses caractéristiques désavantageuses, jusque dans son linéaire d'infrastructure, présenté constamment sans raccordements, (or il y a bien 100km linéaires de raccordements dans le cas du Médian).

Parallèlement, les élus et acteurs de la Région Centre et de l'Allier contestent :

- **l'avis de recommandation porté par les membres du COPIL, le 4 février 2015, qui reconnaît le scénario Médian comme le plus adapté pour répondre aux objectifs du projet POCL, alors que cette décision va à l'encontre des conclusions du débat public et des prises de position d'une grande majorité d'élus, principalement concernés.**

Aussi, les élus et acteurs de la Région Centre et de l'Allier demandent expressément que soient pris en comptes les éléments ci-dessous qu'ils ne cessent de signaler :

- 1/ les possibilités d'exploiter un jumelage d'infrastructure en Région Centre (A71, 30 km linéaire de l'aérotrain au nord d'Orléans, voie ferrée POLT, RN76 et RN 20 au sud de Salbris).
- 2/ la création d'un pretium-doloris environnemental des territoires vierges impactés dans le scénario Médian.
- 3/ la prise en compte de l'impact acoustique sur les habitations en Région Centre plus important en zones agricoles, se propageant sur de longues étendues, qu'en zones boisées qui assurent un écran de protection naturel.
- 4/ l'évaluation du calcul de la surface des terres agricoles et viticoles impactées (1.400 ha impactés dans le scénario Médian pour 900 dans le scénario Ouest)
- 5/ l'étude de la topographie des territoires traversés en Sancerrois et Pays Fort, qui augmentera nécessairement le coût de l'infrastructure du scénario Médian, aujourd'hui minoré.

Enfin, les élus et acteurs réunis ce jour se réservent le droit de déposer ou s'associer à des demandes de recours contre toute décision en faveur du scénario Médian.